

**Monsieur le Député des Landes
Monsieur Lionel CAUSSE
50, avenue Georges Clémenceau
40100 DAX**

Interlocuteur : Christophe CRES
Directeur Territorial des Landes

V/Réf : V/Courrier du 18 décembre 2018
N/Réf : CC/CT-50/2019

Mont-de-Marsan, le 21 janvier 2019

Monsieur le Député,

Votre courrier relatif au déploiement du compteur communicant Linky sur le département des Landes a attiré toute mon attention.

Enedis, entreprise de service public, concessionnaire de la distribution publique d'électricité sur l'ensemble du territoire national est résolument engagée dans la transition énergétique.

Le réseau évolue grâce au compteur communicant Linky et permet d'accompagner l'essor des énergies renouvelables, le développement de la mobilité électrique, et l'évolution des modes de consommation, tout en garantissant la sûreté du système électrique.

Enedis remplace ainsi les compteurs électriques par des compteurs communicants, dits Linky, dans le double objectif de :

- moderniser le service public de la distribution d'électricité (avec des dépannages plus rapides, un relevé d'index de consommation à distance, une réduction du coût de certaines interventions...),
- accélérer la transition énergétique (avec une diminution des coûts de raccordement des centrales photovoltaïques, l'autoconsommation individuelle et collective, la mise à disposition d'un espace client Enedis gratuit, quel que soit le fournisseur du client...).

Concernant plus particulièrement le programme de déploiement des nouveaux compteurs, je souhaite vous communiquer les éléments suivants :

- le projet a démarré au niveau national en décembre 2015, et sur les Landes en juin 2016 (soit 2 ans ½ de pose sur le département)
- au 20/01/2019, nous avons posé un peu plus de 16 millions de compteurs au niveau national, et 66 850 sur les Landes. Le taux de déploiement est de 24% sur le département, soit près d'un client sur quatre.



Direction Territoriale des Landes
896, rue Monge
BP 99
40002 MONT DE MARSAN CEDEX

Tél. : 05 58 05 86 82
colloc-40@enedis.fr

ENEDIS
SA à directoire et à conseil de surveillance au
capital de 270 037 000 euros
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis est certifié ISO 14 001 pour l'environnement

- **53 communes des Landes sont équipées à plus de 75%**, avec les quelques exemples suivants : Seyresse 91%, **Dax 83%**, St Pandelon 89%, Narrosse 85%, etc ...
- notre entreprise partenaire Myfowoo pose environ **3800 compteurs par mois actuellement**. Cette entreprise est basée sur deux sites, Mont de Marsan et Saint Vincent de Tyrosse.

Concernant le collectif ACC 40, j'ai noté les trois points de votre courrier.

Sur le premier point, le collectif ACC 40 évoque de « nombreux dysfonctionnements » lors de l'installation de ces compteurs. Sur les Landes, depuis 2 ans ½, je n'ai pas constaté ce point. Quelques rares cas peuvent concerner des écarts de puissance entre le contrat du fournisseur et l'existant sur place. Ces cas sont traités en urgence dès que le client a modifié les conditions contractuelles avec son fournisseur.

Sur le second point, le collectif ACC 40 évoque des « poses forcées chez certains citoyens ayant pourtant refusé cette installation ». Je me permets de rappeler que le changement de compteur est obligatoire, et il est encadré par la Loi. Cependant, nous souhaitons que ce projet ne soit pas imposé mais expliqué, et nous traitons les demandes avec beaucoup d'écoute et de pédagogie. D'autre part, lorsque le compteur est à l'intérieur d'un logement, nous ne rentrons pas de force pour imposer le remplacement. Pour autant, l'obligation demeure vis-à-vis de la Loi, et nous reviendrons pour poser un compteur communicant à l'occasion d'une intervention future (panne de l'ancien compteur, évolution d'offre fournisseur, ...).

Enfin, sur le dernier point, le collectif ACC 40 évoque des manques d'information auprès des usagers. Sur ce point, Enedis a mis en place un dispositif de prévenance et d'information des clients pour accompagner le déploiement, en vue du remplacement du compteur, qui vise la nécessaire information du client, pour le prévenir et lui permettre de s'organiser le cas échéant. Enedis adresse ainsi au client un courrier d'information environ 45 jours avant l'installation prévue, puis, notre entreprise partenaire adresse un second courrier indiquant la date prévue d'intervention. Sur ce point, nous venons de faire un rappel à notre prestataire pour la bonne application de notre procédure d'information.

Enfin, nous avons mis en place un numéro vert gratuit dédié, afin de répondre aux interrogations des clients concernant le déploiement des compteurs Linky ou de signaler un éventuel dysfonctionnement : **0 800 054 659**.

En complément, vous trouverez en pièce jointe, la brochure « Le compteur Linky, tout simplement ».

Je reste présent à vos côtés pour compléter ces premiers éléments d'information si vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Député, l'expression de toute ma considération.



Bien à vous

Copie : L. Civel – Directeur SYDEC